



## **PROROGATION DE LA PERIODE D'OBSERVATION JUSQU'AU 5 MARS 2009**

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Dollfus Mieg & Cie, le Tribunal de Commerce de Paris, lors de son audience du 3 novembre 2008, a examiné la situation de l'entreprise et, prenant en compte les résultats dégagés depuis l'ouverture de la procédure, a décidé de renouveler la période d'observation pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 5 mars 2009, afin de faciliter la mise en œuvre de la solution la plus appropriée.

Du fait de l'ampleur du passif, généré antérieurement à l'ouverture de la procédure, la présentation d'un plan de continuation semble aujourd'hui compromise.

Au regard des contacts et des offres de reprise en plan de cession reçus, les organes de la procédure ont décidé de proroger le délai de présentation des offres jusqu'au 21 novembre 2008.

*Paris, le 3 novembre 2008*

---